

économistes et des experts en la matière, inclinent à croire que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, en s'attaquant particulièrement à la restriction du commerce, s'attache trop au crime de coalition proprement dit au lieu de considérer ce qui peut être bon pour l'économie du pays. On a dit que nous devrions décider si une coalition ou un monopole sont bons ou néfastes pour le pays. En rédigeant ou en appliquant une loi de ce genre-là, il faudrait tenir compte de la situation de l'emploi dans le cadre de l'économie, de la balance des paiements, de l'effet qu'une industrie particulière exerce sur notre commerce extérieur, de la formation du capital national, de la question de la propriété des industries canadiennes, ainsi que du développement régional et de la planification économique, autant de facteurs à prendre en considération avant de décider de l'illégalité d'une coalition ou d'un monopole. La loi actuelle n'en tient pas compte.

**M. Donald MacInnis:** Le député me permettrait-il une question? On a signalé que la portée de ce bill est restreinte parce qu'il ne vise que les sports professionnels. Avant que d'autres membres du parti du député ne tentent d'étouffer le bill il y aurait peut-être lieu de permettre au député qui, le premier, avait présenté un bill semblable—il est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford)—de nous dire s'il appuie encore le principe du bill qu'il avait autrefois présenté.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une question à poser, il doit le faire maintenant.

**M. MacInnis:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, j'allègue que la présidence doit régir la conduite des députés selon le Règlement de la Chambre. Je ne crois pas que ce soit du devoir du greffier d'intervenir dans les délibérations de la Chambre ou d'attirer l'attention de la présidence sur ce qui arrive ici.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement...

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, j'ai la parole. J'ai entendu la question et je veux bien y répondre. Le député de Cape Breton-East Richmond—soit dit en passant, je préférerais l'ancien nom de la circonscription, Cap-Breton-Sud—m'a demandé, je pense, si j'aimerais voir le ministre présenter un bill

[M. Allmand.]

semblable à celui que je préconise. Je réponds que oui. Peut-être, me semble-t-il...

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas parlé de la possibilité que le ministre de la Consommation et des Corporations présente un amendement au bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, s'il vous plaît. La question du Règlement ne se pose pas.

**M. MacInnis:** Je pose la question de priviège, monsieur l'Orateur. L'honorable député n'a pas le droit de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais dit que le ministre avait déposé un projet de loi. J'ai simplement demandé au ministre s'il appuierait le projet de loi qu'il a déjà déposé. Si je me souviens bien, le bill avait été adopté et, sauf erreur, il avait soulevé des objections à ce moment-là...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, avoir eu l'occasion d'étudier le projet de loi quand il fut déposé, j'aurais alors formulé les mêmes critiques à son égard que je fais cet après-midi au sujet de projet de loi de l'honorable député.

**M. MacInnis:** C'est vrai?

**M. Allmand:** J'éprouve le plus grand respect à l'égard du ministre de la Consommation et des Corporations, mais je sais que, au moment de déposer son projet de loi, il était si préoccupé par la situation à Vancouver qu'il n'a pas eu le temps d'étudier tous les aspects de la question. Je sais qu'aujourd'hui le ministre a une vue plus large du problème.

• (5.40 p.m.)

**M. MacInnis:** Oh!

**M. Allmand:** Le député a eu la chance de parler cet après-midi. Il a profité de l'occasion qui lui était offerte et maintenant, je voudrais qu'il reste tranquille pendant que les autres tentent de prononcer leurs discours. (*Applaudissements*)

Maintenant que l'honorable représentant est ministre et qu'il a la responsabilité de diriger l'examen de cette mesure législative, il conviendra, je crois, qu'il vaudrait mieux prendre les dispositions voulues pour élargir la modification de façon à englober tout le secteur des services, dont les sports professionnels. De fait, le député de Cape Breton-East Richmond approuverait aussi, je pense, cette proposition. J'ai remarqué qu'il s'est servi